



Assemblée générale

Distr. limitée
15 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session Deuxième Commission

Point 53 a) de l'ordre du jour

Mise en œuvre et suivi des textes de la Conférence internationale sur le financement du développement : mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Égypte et Norvège : projet de résolution

Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey

L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique), ainsi que ses résolutions 56/210B du 9 juillet 2002, 57/250 du 20 décembre 2002, 57/270 B du 23 juin 2003, 57/272 et 57/273 du 20 décembre 2002, 58/230 du 23 décembre 2003, 59/225 du 22 décembre 2004, 60/188 du 22 décembre 2005 et 61/191 du 20 décembre 2006, ainsi que les résolutions 2002/34 du 26 juillet 2002, 2003/47 du 24 juillet 2003, 2004/64 du 16 septembre 2004, 2006/45 du 28 juillet 2006 et 2007/30 du 27 juillet 2007 du Conseil économique et social,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005¹,

Rappelant en outre sa résolution 60/265 du 30 juin 2006 sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international, ainsi que sa résolution 61/16 du 20 novembre 2006 sur le renforcement du Conseil économique et social,

Prenant acte des rapports du Secrétaire général²,

¹ Voir résolution 60/1.

² A/62/217 et A/62/190.



Prenant acte également du résumé présenté par le Président de l'Assemblée générale, du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu à New York du 23 au 25 octobre 2007³,

Prenant acte en outre du résumé, présenté par le Président du Conseil économique et social, des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à New York le 16 avril 2007⁴,

Saluant avec satisfaction l'offre faite par le Gouvernement qatarien d'accueillir la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, conformément au paragraphe 73 du Consensus⁵ et aux résolutions 60/188 et 61/191,

Prenant acte des mesures prises à sa soixante et unième session par le Président de l'Assemblée générale afin d'ouvrir des consultations intergouvernementales plénières directes avec la participation des États Membres et des principales institutions participant au processus de financement du développement, sur toutes les questions liées à la conférence d'examen,

1. *Décide que* :

a) La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, se tiendra à Doha du 29 novembre au 3 décembre 2008;

b) La conférence d'examen se tiendra au niveau le plus élevé possible, y compris sous la forme d'un sommet;

c) La conférence d'examen comportera des séances plénières et six tables rondes interactives multipartites sur les six grands domaines thématiques du Consensus de Monterrey⁵;

d) La Conférence d'examen adoptera des conclusions concertées et des résumés des débats des tables rondes;

2. *Réitère* que la conférence d'examen devrait évaluer les progrès réalisés, réaffirmer les objectifs fixés et les engagements pris, mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, et définir les obstacles et les difficultés rencontrés, les mesures et les initiatives qui permettront de les surmonter et les mesures importantes pour la suite de la mise en œuvre, ainsi que les nouveaux défis et les problèmes qui se dessinent;

3. *Réaffirme sa volonté* de continuer à tirer pleinement parti des arrangements institutionnels existants pour faire le point sur l'application du Consensus de Monterrey, comme il est prévu au paragraphe 69 du Consensus et conformément à la résolution 57/270 B, notamment des réunions de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le

³ À paraître.

⁴ A/62/76-E/2007/55 et Corr.1.

⁵ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

développement, en tenant compte de la nécessité d'accroître l'efficacité du processus de suivi du Consensus de Monterrey;

4. *Souligne* combien il importe que tous les acteurs compétents, y compris la société civile et les entités du secteur des affaires, soient pleinement associés dans les préparatifs de la conférence d'examen et dans la conférence elle-même, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, en particulier pour ce qui est des procédures d'accréditation et des modalités de participation appliquées à la Conférence de Monterrey et à son processus de suivi;

5. *Réaffirme* le rôle spécial que les institutions financières et commerciales internationales sont invitées à jouer dans tous les aspects de la conférence d'examen, y compris leur participation active à ses travaux préparatoires;

6. *Invite* les commissions régionales, avec l'appui des banques régionales de développement et des autres entités régionales pertinentes, à tenir, selon qu'il conviendra, au premier semestre de 2008, des consultations régionales qui serviront d'apport aux préparatifs de la conférence d'examen;

7. *Prie* le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session de poursuivre les consultations intergouvernementales plénières directes avec la participation des États Membres et des principales institutions participant au processus de financement du développement, sur toutes les questions liées à la conférence d'examen et décide à cet égard que ces consultations doivent être ouvertes, sans exclusive et transparentes;

8. *Invite* les gouvernements donateurs et les autres parties prenantes pertinentes à fournir des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement afin de financer les préparatifs de la conférence d'examen en 2008;

9. *Prie* le Secrétaire général de présenter une mise à jour des recommandations contenues dans son rapport⁶ sur la mise en œuvre et le suivi du Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement, y compris les conclusions des divers processus multipartites organisés par le Secrétariat conformément à la résolution 60/188, comme apport aux préparatifs de la conférence d'examen;

10. *Prie aussi* le Secrétaire général de préparer une note sur l'organisation des travaux de la conférence d'examen;

11. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-troisième session un point intitulé « Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et préparatifs de la conférence d'examen de 2008 ».

⁶ A/62/217.